

[Texte]

machinery, which I might add was done through personal investment and without any contribution from any level of government.

Proceeding with our analysis of this bill, subsection 105(1.1) will require all our company's employees that may handle firearms to hold an FAC, a firearms acquisition certificate. This is totally unwarranted and would prove to be a great impediment to any manufacturer's operations. Our company employs highly qualified mould, tool and die makers, machinists and others. This requirement could prove highly disruptive. We could not hire as the need arose, but would have to wait for any candidate to get an FAC prior to coming to work for us, and that is if he had no objections to applying and being screened for an FAC in the way this bill proposes—namely, having one's relatives or neighbours give reference to the authorities.

It would be most difficult to advertise for any opening where we seek to hire a mouldmaker who is the holder of a valid FAC, and this is only one of the problems we would face if this were law. This section would prove to be crippling for those of us in the industry. Once again, we have some difficulty in understanding what this section hopes to accomplish with regard to the manufacturing sector. We do not deal with the public, nor do we sell any firearms from our business premises. All sales are done through a network of licensed distributors world-wide who have our products shipped to them from the factory and who in turn redistribute to their own customers, usually licensed retail shops, local law enforcement or military agencies.

One has to hope that these potentially devastating consequences to our company were unforeseen and that they would be inconsistent with the legislative intent behind either of the proposed bills, Bill C-17 and Bill C-6. At this time we must look to your committee to redress the great injustice that may befall us if Bill C-17 is passed as drafted.

We have grave doubts about how one may proceed with the enforcement of the ban on high-capacity magazines. This much has previously been related to the special committee on the subject-matter of Bill C-80. The expert that was called to testify before the committee, Mr. Murray Smith, the chief firearms scientist with the RCMP central forensic laboratory, was very clear in his testimony with regard to the impracticality of trying to identify magazines. He did allude to the possible licensing of the owner of such a magazine, and it appears that this is the course that has been followed. In so doing this legislation goes far beyond the suggestion that was made. It does not simply prohibit sale to or possession by unlicensed individuals of a high-capacity magazine, but goes much further and effectively prohibits the manufacture of these magazines. We as a manufacturing concern could not even inventory component parts that could be used to

[Traduction]

entreprise, va devoir fermer ses portes avec perte d'emplois, de recettes d'exportation et des investissements considérables que nous avons apportés à notre usine et à notre matériel, investissements personnels, j'ajouterai, sans contributions de la part des gouvernements.

Je poursuis l'analyse du projet de loi. Le paragraphe 105(1.1) exige que tous les employés de notre entreprise qui manipuleraient éventuellement des armes à feu obtiennent une AAAC, une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Cette exigence n'est absolument pas fondée et elle constituerait une entrave grave à nos opérations de fabrication. Notre entreprise emploie des mouleurs, des outilleurs-ajusteurs et des machinistes hautement qualifiés. Cette exigence nous causerait bien des ennuis. Nous ne pourrions pas embaucher au fur et à mesure de nos besoins car il nous faudrait attendre que tout candidat obtienne une AAAC avant de commencer à travailler pour nous et il faudrait pour cela qu'il ne voit pas d'inconvénient à en faire la demande suivant la méthode proposée dans le projet de loi, c'est-à-dire avec recours à des recommandations de la part de parents ou de voisins.

Il sera très difficile de faire de la publicité pour un emploi de mouleur s'il nous faut préciser que le candidat doit détenir une AAAC en règle, et c'est seulement un des problèmes que nous rencontrerons si cette disposition est adoptée. Cet article constituera un handicap pour les entreprises comme la nôtre. Encore une fois, nous avons du mal à comprendre ce qu'on cherche avec cet article qui vise le secteur manufacturier. Nous ne traitons pas avec le grand public, et nous ne vendons pas d'armes à feu à nos usines. Toutes les ventes passent pas un réseau de distributeurs détenteurs de permis à l'échelle mondiale et nous leur expédions nos produits directement de la manufacture pour qu'ils les distribuent à leur tour à leurs clients, en général des détaillants détenteurs de permis ou encore des services policiers ou militaires.

Nous espérons toutefois que ces conséquences terribles pour notre entreprise n'étaient pas prévues et qu'elles sont incompatibles avec l'intention des projets de loi C-17 ou C-6. Nous comptons sur les membres de votre comité pour corriger la grave injustice dont nous serons victimes si les dispositions du projet de loi C-17 sont adoptées telles quelles.

Nous doutons fort qu'il soit possible de faire respecter la prohibition des chargeurs grande capacité. On a signalé la même chose au comité spécial qui étudiait le projet de loi C-80. On a fait appel à un expert, M. Murray Smith, scientifique en chef pour les armes à feu au laboratoire judiciaire central de la GRC, et il a dit très clairement qu'il ne serait pas du tout pratique d'essayer d'identifier les chargeurs. Il a fait allusion à la possibilité de délivrer un permis au propriétaire d'un chargeur prohibé et il semble qu'on ait retenu sa suggestion. Mais, ce faisant, le projet de loi va beaucoup plus loin. Non seulement les dispositions interdisent la vente d'un chargeur haute capacité à quelqu'un sans permis mais elles interdisent à qui que ce soit de posséder un tel chargeur ou le fabriquer. Les fabricants ne pourraient pas non plus entreposer de pièces qui pourraient être utilisées dans la fabrication de tels chargeurs, même si la